JAUDO'INFO

1er semestre 2022

Commune de la Jaudonnière

Sommaire

Editorial

Festivités du 14 Juillet **Page 2**

Mot du Maire **Page 3**

Actualités Municipales

Les réunions du Conseil Municipal **Pages 4-6**

Budget 2022 **Pages 6-7**

Projets d'aménagements **Page 8**

Cimetière **Page 9**

Arrêté Préfectoral relatif aux bruits **Page 9**

Assiettes vides : Défi réussi **Page 10**

Grippe Aviaire. **Page 10**

« Marché au Village » Saison 2 **Page 11**

Accueil périscolaire **Page 12**

Recensement de la population **Page 12**

Etat Civil - 1er semestre 2021 **Page 13**

La Bibliothèque

Actualités à la bibliothèque **Page 13**

Savoir Vivre

Guide du bon voisinage **Pages 14-15**

Dépôts sauvages : Trop c'est trop ! **Page 16**

Vie Scolaire

Notre année 2021-2022 à l'école **Page 17**

Il était une fois...

Aux origines de notre Histoire **Pages 18-19**

Vie Associative

Jaudo Fit. **Page 20**

Rythm et Zum **Page 20**

Gym Douse **Page 20**

Handball - CJVHB **Page 21**

"Les Parents et les Amis de l'Ecole" **Page 21**

FCPRJ - Football **Page 22**

Union Nationale des combattants **Page 23**

Comité des fêtes **Page 23**

La mairie sera fermée pour congés annuels du 25 juillet au 17 août inclus.

Festivités du 14 Juillet

Nous sommes heureux de vous convier aux festivités de notre fête nationale qui se tiendront

le Vendredi 8 juillet.

Au programme :

A partir de 18h :
« Marché au village » animé par le groupe « Bleu Nénuphar » (reprises de variétés)

Vers 22h30 : Retraite aux flambeaux

Vers 23h : Feu d'artifices

Puis,
Bal populaire animé par « Stell'Animation »

Mot du Maire.

Chers amis,

En ce premier semestre 2022, après le COVID qui est toujours présent et pour lequel on appelle encore à la plus grande vigilance, est apparu à nouveau le virus de la grippe aviaire. Bien que celui-ci n'atteigne pas directement l'homme, il peut avoir de graves conséquences sur sa vie. Durant cette nouvelle crise, nos éleveurs, ainsi que notre entreprise locale de transformation de volailles, ont été fortement touchés. Ce virus a eu un effet néfaste sur le plan humain, mais aussi sur le plan économique et ce malgré les efforts que nous avons fournis pour prévenir la population. Même si l'épidémie semble être passée, toute la filière avicole reste en grande souffrance. Alors, pour aider tous ces acteurs liés à l'économie de notre territoire, restons encore et toujours vigilants. Appliquons les règles de sécurité données par la Préfecture concernant les volailles des particuliers. Signalez tout problème rencontré avec vos volailles (maladies, décès soudain …). Nos éleveurs et notre entreprise comptent sur nous tous.

Pour faire suite au bulletin précédent, parlons maintenant des activités et projets de la commune, comme par exemple notre marché. Celui-ci a repris en mai, comme nous vous l'avions annoncé. De nouveaux exposants se sont joints à nous et d'autres vont venir l'enrichir. Tout comme l'an dernier, celui de juillet sera associé à la retraite aux flambeaux, à notre feu d'artifice et suivi d'un bal.

Concernant les travaux en cours, il y a l'accueil périscolaire. Malgré un léger retard, ce projet devrait tout de même voir le jour à la rentrée de Septembre 2022 comme prévu. Dans le précédent bulletin, je vous avais parlé du financement, sans évoquer la hauteur des subventions. Celles-ci s'élèveront à 80% du coût hors taxe des travaux (aides de l'Etat, du Département et du Sydev), c'est-à-dire le plafond maximal autorisé.

Quant au projet d'effacement de réseau. Celui-ci va se faire dans certaines rues de Pareds. Les projets en Vendée étant relativement nombreux, le Sydev qui en est porteur, a pris un peu de retard. De ce fait, la réunion publique annoncée pour le premier trimestre devrait avoir lieu courant juillet, et le début des travaux pour septembre et non pas deuxième trimestre 2022. Pour le financement, le Sydev avait estimé que la part de la commune devait s'élever à environ 281000€ pour un coût global de plus de 500000€ (le Sydev subventionnant une partie à 70% et une autre à 30%). Nous avons reçu les conventions à signer pour ces travaux, et nous avons été agréablement surpris en voyant que notre contribution était réévaluée à la baisse, à hauteur de 206000€ environ.

Le conseil a aussi décidé d'œuvrer pour la mise en valeur de notre patrimoine, en rénovant deux lavoirs de la commune. Un à Pareds et l'autre dans le bourg.

Un terrain nous appartenant, et se situant au bord du Loing, va être aménagé en aire de pique-nique, de détente et de pêche, pour pouvoir accueillir toutes les personnes souhaitant se détendre et passer un bon moment en famille ou entre amis.

Un city stade est aussi à l'ordre du jour. Celui-ci devrait se situer au niveau de l'école et pourrait servir aux enfants de celle-ci. Il serait accessible aussi aux autres enfants quand l'école sera fermée.

La municipalité va acquérir un terrain rue du Pré de la Cure pour, à l'avenir, créer un nouveau lotissement. N'ayant plus de parcelle à vendre dans ceux existants et dans le but de donner à la commune la possibilité d'accueillir de nouvelles familles, il était nécessaire de faire cette acquisition. Il restera à lui trouver un nom. Peut-être avez-vous une idée ? Si c'est la cas, il vous est possible de faire vos propositions à la mairie.

Vous devez vous en douter, ces projets n'arrivent pas comme ça, sans qu'il n'y ait de réflexion. Ce n'est pas le travail d'une personne. C'est le fruit de l'investissement de toute une équipe. Alors, merci à toutes et tous.

« Je crois qu'avec les efforts appropriés,
nous pouvons transformer l'avenir
tel que nous le désirons »
Charles F. Ketherling

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été.

Yann PELLETIER

Les réunions du Conseil Municipal

Séance du 4 janvier 2022

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

↳ Renonce à l'exercice du droit de préemption urbain

- ✓ Propriété Boisée A Riperou
- ✓ Propriété De M. Vinçonneau
- ✓ Propriété De M^{me} Bodin
- ✓ Propriété De M^{me} Bourdin née Lavau

↳ Valide les modalités techniques et financières liées aux travaux de maintenance d'éclairage public proposé par le SYDEV et accepte le versement de la contribution pour l'année 2022.

↳ Valide la création d'une commission ad pour le lancement du futur lotissement.

Séance du 1er février 2022

Au cours de cette séance le Conseil Municipal :

↳ Renonce à l'exercice du droit de préemption urbain

- ✓ Propriété e M. Duret Roger
- ✓ Propriété De M. Chevrier Fabrice

↳ Décide, à l'unanimité des membres présents, de vendre à Monsieur et Madame VIVIEN Jérôme domiciliés à La Jaudonnière -85110-, 34 chemin de la Simbrandière, le passage communal cadastré section B n°1578 d'une superficie de 428 m² au prix de 6,00 € le m² et la parcelle cadastrée section ZE n°29 au prix de vente de 0,22 € le m².

↳ Décide à l'unanimité des membres présents:

- ✓ d'adhérer au groupement de commande pour le diagnostic des stations d'épuration et réseaux d'assainissement collectif ;
- ✓ d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commande « Diagnostic des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement collectif » ;
- ✓ d'approuver le rôle de coordonnateur du groupement de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral dans le cadre de cette procédure ;
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions potentielles, notamment auprès de l'Agence de l'Eau et du Département.

↳ Décide :

- ✓ d'adhérer au groupement d'autorités concédantes pour la passation de délégation de service public concernant l'exploitation du système d'assainissement collectif ;
- ✓ d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commande « Exploitation des systèmes d'assainissement collectif en délégation de service public » ;
- ✓ d'approuver le rôle de coordonnateur du groupement de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise dans le cadre de cette procédure .

Séance du 1er mars 2022

Au cours de cette séance le Conseil Municipal :

↳ Renonce à l'exercice du droit de préemption urbain :

- ✓ propriété appartenant à Monsieur et Madame DURET Alphonse,
- ✓ propriété appartenant à Monsieur PAPWORTH Paul,
- ✓ propriété appartenant à Monsieur et Madame BOUDET Eric,
- ✓ propriété appartenant à Monsieur et Madame BANCHEREAU Alexandre,

↳ Accepte le devis de la société SAUR d'un montant de 2 326,10 € TTC afin de répondre aux obligations réglementaires en termes d'épandage des boues pendant la période de covid-19.

↳ Autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière de la commune de La Jaudonnière.

↳ Approuve le principe de la concession de Délégation de Service Public de l'assainissement collectif sur le territoire de la commune à partir du 1er janvier 2024 avec une échéance au 31 décembre 2028.

↳ Vote les subventions suivantes :

Subventions attribuées	1830 €
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) La Caillère	500,00
Association des Conjoints survivants	30,00
Protection Civile Ste Hermine	50,00
Association des Donneurs de sang de Ste Hermine	50,00
SOLID'HER Sainte Hermine	100,00
Secours Catholique Ste Hermine	100,00
Secours Populaire Français -Fédération de Vendée	100,00
AFORBAT Vendée (BTP CFA Vendée)	30,00
AREAMS - IME Le Pavillon St Florent des Bois	50,00
Maison Familiale de Chantonnay	50,00
MFR La Ferrière	10,00
MFR ST Gilles Croix de Vie	10,00

Subventions attribuées (suite)	
OGEC Ste Marie Thouarsais-Bouildroux	0,00
Ass.Valentin Haüy (handicapés visuels)	50,00
Ass. des Jeunes Sapeurs Pompiers du pays de La Châtaigneraie	100,00
Banque Alimentaire de la Vendée	100,00
Article 65736 : Subvention pour le budget CCAS	**200,00**

Séance du 29 mars 2022

Au cours de cette séance le Conseil Municipal :

- Renonce à l'exercice du droit de préemption urbain de la propriété de Madame DUCEPT née BOUDAUD Jeanne.
- Décide d'ajouter à la liste des subventions déjà allouées, une aide au profit des organismes suivants :
  - ✓ à l'APEL du collège Saint Joseph de Chantonnay : 320 € ;
  - ✓ à l'APEL du lycée Sainte Marie de Chantonnay : 90 € ;
  - ✓ Décide de ne pas donner suite à la demande de l'OGEC de l'école Sainte Marie de Bazoges-en-Pareds.
  - ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Vendée relative à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement pour la période 2022/2024 et accepte les conditions techniques et financières faisant apparaître un montant prévisionnel de 233,64 € pour l'année 2022.
  - ✓ Accepte le prêt du matériel de la salle des fêtes au Comité des Fêtes chaque fois que nécessaire.

Séance du 5 avril 2022

Au cours de cette séance le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion 2021 dressé par le Comptable et, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 constate qu'il présente :
  - ✓ un excédent de fonctionnement de 234 492,12 Euros ;
  - ✓ un excédent d'investissement de clôture de 482 447,85 Euros ;
  - ✓ un déficit des restes à réaliser de 100 181,00 Euros.
- Vote le compte administratif du budget principal 2021.
- Décide d'affecter au budget 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :
  - ✓ pour couvrir des dépenses d'investissement (compte 1068) 120 000,00 Euros ;
  - ✓ le surplus en recettes de fonctionnement (compte 002) 114 492,12 Euros.
- Décide le maintien des taux d'imposition de la façon suivante :
  - ✓ Taxe Foncière (Bâti) 32,58 %
  - ✓ Taxe Foncière (non Bâti) 47,71 %
- Adopte définitivement le Budget Primitif 2022 (budget principal) qui s'équilibre à :
  - ✓ 615 356,12 Euros en Fonctionnement
  - ✓ 837 415,85 Euros en Investissement
- Approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2021 du budget annexe lotissement. Et le compte de gestion 2021 dressé par le Receveur pour le budget annexe lotissement .
- Adopte définitivement le Budget 2022 (annexe lotissement) qui s'équilibre à :
  - ✓ 141 126,77 Euros en Fonctionnement
  - ✓ 267 671,54 Euros en Investissement
- Approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement et le compte de gestion 2021 dressé par le Receveur pour le budget annexe assainissement et décide ensuite d'affecter au budget 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de 20 909,14 Euros pour couvrir des dépenses d'investissement (compte 1068).

Adopte définitivement le Budget 2022 annexe assainissement qui s'équilibre à :

- ✓ 57 158,00 Euros en Fonctionnement
- ✓ 132 305,64 Euros en Investissement

Au cours de cette séance après avoir consulté les différents devis pour les travaux de voirie, le conseil municipal attribue le programme suivant à l'entreprise EIFFAGE :

- ✓ Route de Pied Sec en enrobé
- ✓ Rue du lotissement Les Jonquilles en enrobé avec scarification
- ✓ Chemin de La Martinière (commun avec La Caillère Saint Hilaire)
- ✓ Patte d'oie chemin du Petit Mitteau
- ✓ Chemin du Côteau/Chemin de Moulin Neuf.

Séance du 3 mai 2022

Au cours de cette séance le Conseil Municipal :

- Procède au tirage au sort jury criminel.
- Madame Soraya REMOND est tirée au sort à partir de la liste électorale pour faire partie de la liste préparatoire des jurés.
- Approuve le projet d'aménagement de sécurité à l'entrée du bourg, Route des Grands Bois, et sollicite une aide financière au titre de la répartition du produit des amendes de police.
- Accepte la création du lotissement Route du Pré de la Cure et décide d'impliquer la population dans le choix du nom de ce futur lotissement.
- Valide différents devis
  - ✓ le devis de ESCIE pour le remplacement des têtes de commande de douches.
  - ✓ le devis de Monsieur SIREAU pour la peinture des grilles du cimetière.
  - ✓ Le devis de fourniture d'un jeu extérieur pour la cour de l'école et décide d'y ajouter les dalles amortissantes.

Séance du 7 juin 2022

Au cours de cette séance le Conseil Municipal :

- Renonce à l'exercice du droit de préemption urbain de la propriété située au 1 rue de la Forge et au 14 rue du Four Banal.
- Accepte la redevance d'occupation du domaine public gaz pour un montant de 207 € pour 2022
- Décide de vendre à Monsieur Hénonin une parcelle de terrain au prix de 6 € le m2
- Valide l'implantation d'un city stade sur un emplacement de la cour d'école,
- Valide le devis de Sport-Nature pour le city stade et autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention.
- Valide les devis de Jérémy Bridonneau et de Joussé pour la rénovation des lavoirs de Gidouin et du bourg,
- Valide le devis de Méridionale vert pour l'aménagement du terrain de Gidouin,
- Lance l'enquête publique pour la vente du chemin de la gare, d'un passage rue du coteau, d'une emprise rue du Chaffaud.

Budget 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Chapitre 011 - charges à caractère général	172 500,00	Chapitre 013 - atténuations de charges	500,00
Chapitre 012 - charges de personnel	217 850,00	Chapitre 042 - opérations d'ordre	0,00
Chapitre 014 - atténuations de produits	200,00	Chapitre 70 - vente de produits fabriqués	20 518,00
Chapitre 042 - opérations d'ordre	19 130,00	Chapitre 73 - impôts et taxes	358 786,00
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	50 050,00	Chapitre 74 - dotations et participations	115 660,00
Chapitre 66 - charges financières	11 605,00	Chapitre 75 - autres produits de gestion courante	5 100,00
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	600,00	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	300,00
Total des dépenses de l'exercice	471 935,00	Total des recettes de l'exercice	500 864,00
Virement à la section d'investissement	120 000,00	Résultat de fonctionnement 2020	114 492,12
Dépenses imprévues	23 421,12		
Total des dépenses de fonctionnement	**615 356,12**	**Total des recettes de fonctionnement**	**615 356,12**

Budget 20212 (suite)

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Opérations financières dont remb.emprunt (37260 €)	37 760,00	Excédent d'investissement 2020	482 447,85
Opération non individualisée	3 600,00	Vente de terrain à M. et M^{me} VIVIEN	3 173,00
Acq.terrain pour lotissement + frais + assistance étude lotissement	75 500,00	FCTVA (remb tva sur travaux 2021)	9 272,00
Acq matériel dont ordinateurs pour école (500€) + jeux école (3500 €) + lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge	17 300,00	Taxe d'aménagement	2 000,00
		Opération d'ordre (amortissement)	19 130,00
Travaux de bâtiments - rénovation énergétique mairie	20 000,00	Opération d'ordre (intégration frais d'études)	2 352,00
Travaux de voirie + plateformes atelier et conteneurs	60 000,00		
Op n°13 - Aménag sécurité entrée bourg Route des Grands Bois (1)	49 000,00	Op n°18 - Accueil périscolaire	
Op n°18 - Accueil périscolaire *(réhabilitation 4ème classe)*	106 750,00	Subv DSIL rénovation énergétique	34 559,00
Avances sur travaux + oper. d'ordre intégration	7 324,00	Plan de relance du Département	13 748,00
Op n°20 - Effacement des réseaux à Pareds + étude	289 500,00	Subv SYDEV	14 762,00
Op n°21 -Projets développement tourisme (2)		Remb avances sur travaux	4 972,00
Acquisition scène (10000 €) + city stade (30000 €)	40 000,00		
Aménagement terrain Gidouin (aire pique nique et loisirs)	40 000,00	**Total des recettes de l'exercice**	**586 415,85**
Rénovation des lavoirs du Bourg et de Pareds	25 000,00		
Réserve	126 000,00	Emprunt d'équilibre	75 500,00
Total des dépenses de l'exercice	**897 734,00**	Virement de la section de fonctionnement	120 000,00
Dépenses imprévues	4 181,85	Affectation résultat de fonctionnement 2020	120 000,00
Total des dépenses d'investissement	**901 915,85**	**Total des recettes d'investissement**	**901 915,85**

TOTAL DES DEUX SECTIONS	**1 517 271,97 €**	**TOTAL DES DEUX SECTIONS**	**1 517 271,97 €**

(1) Travaux inscrits cette année pour déposer une demande de subvention au titre des amendes de police

(2) *Opération créée suite à la vente de la maison de Gidouin et pour satisfaire les termes du leg*

Projet d'aménagement du terrain de Gidouin en aire pique-nique et loisirs.

Ce projet à pour volonté de doter la commune d'une zone tournée vers le tourisme permettant d'accueillir du public le long de notre rivière le Loing, dans l'ancien jardin de M. et M^{me} Drapeau dont les dernières volontés étaient que leurs biens soient valorisés pour le tourisme.

Le terrain sera aplani et végétalisé, aménagé avec trois tables de pique-nique, un rang de boule, et une plate forme pour l'accès à la pêche des personnes à mobilité réduite. Le projet comprend également, l'aménagement d'un parking d'au moins 6 places et la sécurisation du site.

En parallèle de ce projet se tiendra la rénovation du lavoir de Pareds, avec la réfection de la charpente en chêne et la couverture en tuiles ainsi que l'étanchéification du lavoir. A noter que des travaux similaires seront effectués sur le lavoir du bourg de la Jaudonnière.

Cimetière

Devant la difficulté d'entretien avec l'interdiction des produits phytosanitaires, les tombes abandonnées et non entretenues ainsi que le repérage et le classement des tombes inexistantes, le conseil municipal a engagé tout un travail de réflexion sur le cimetière.

Pour l'entretien du cimetière un engazonnement entre les tombes est engagé. Pour les allées, nous allons laisser pousser l'herbe. Pour se faire, une tondeuse électrique a été achetée. L'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires n'est pas sans conséquence sur la difficulté d'entretien et sur la vision que nous pouvons avoir pour un cimetière propre. D'ailleurs que veut dire propre lorsque l'on utilise des désherbants chimiques ? Un terrain sans herbes, sec est-il plus joli qu'un terrain enherbé ? A terme il est envisagé

de poser de l'enrobé sur l'allée principale voire ensuite sur les allées secondaires, mais aussi, l'ouverture d'une nouvelle entrée pour permettre l'accès des fossoyeurs et des pompes funèbres, ce qui représentera un investissement important de plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Toutes les tombes ont été répertoriées et numérotées. Toutes les données ont été saisies sur informatique. Un plan du cimetière avec les différents secteurs est affiché.

Un projet de reprise de tombes en état d'abandon a été engagé. Le 6 mai 2022, 144 tombes ont été déclarées en état d'abandon. Les ayant-droits ont trois ans pour se manifester auprès de la mairie. Au terme de ces trois ans la commune engagera la procédure de reprise définitive.

Arrêté Préfectoral relatif aux bruits de voisinage.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, effectuées par les particuliers à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, tels les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, bétonnières tronçonneuses, etc…) sont autorisées :

- **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30**
- **Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **Les dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00**

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les occupants des locaux d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes dispositions pour ne pas troubler le voisinage notamment par l'usage fréquent, répétitif ou intempestif d'instruments de musique, d'appareils électroménagers et/ou domestiques, ou par la pratique d'activités non adaptées à ces lieux.

Arrêté N°22/CAB/399
Relatif aux bruits de voisinage
Est consultable en son intégralité sur le site internet de la commune.

Assiettes vides : Défi réussi en SUD VENDEE LITTORAL !

Vendredi 16 mai, les enfants de l'école de La Jaudonnière se sont vus remettre le diplôme des meilleurs ambassadeurs de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein de leur restaurant scolaire. Pour la cuisine centrale intercommunale, c'est un pas de plus vers la réduction des déchets !

« Assiettes vides » : c'est le nom du challenge qui a mobilisé les enfants de 14 écoles desservies par la cuisine centrale intercommunale de Sud Vendée Littoral, et dont la remise des prix a eu lieu ce vendredi 16 mai. Une très belle mobilisation des enfants avec une mention spéciale pour l'école de la Jaudonnière, qui s'est classée en première position avec 51 g de déchets par repas et par enfant face aux 13 autres sites satellites desservis par la Communauté de communes (moyenne nationale ADEME : 120 g) !

Les enfants, très fiers, ont reçu leur diplôme ainsi que 2 ballons de rugby pour l'école et des crayons offerts par le Département de la Vendée, en présence de Françoise Baudry, Vice-Présidente de la Communauté de communes en charge de la commission « Affaires sociales, santé, prévention sénior », Yann Pelletier, maire de La Jaudonnière, Isabelle Pasquier, responsable de la Cuisine centrale intercommunale, ainsi que des enseignants et du personnel éducatif et de restauration.

L'opération, inscrite au cœur des actions de réduction des déchets portées par la Communauté de communes, est également le fruit d'un engagement fort du personnel de restauration pour encourager les enfants. Rendez-vous donc dès juin prochain pour le top départ du nouveau défi « Assiettes vides », où les heureux lauréats de La Jaudonnière, plus motivés que jamais, auront à cœur de conserver leur première place !

CONTACTS
Pour en savoir plus sur le challenge « Assiettes vides » :
Isabelle PASQUIER, Responsable de la Cuisine centrale intercommunale
09 67 18 09 35
i.pasquier@sudvendeelittoral.fr

Grippe Aviaire.

Du fait de la situation sanitaire satisfaisante au regard de l'IAHP en France, le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a décidé d'abaisser le niveau de risque vis-à-vis de l'IAHP à "négligeable" sur l'ensemble du territoire national.

Par conséquent, la claustration des basses-cours de particuliers **n'est plus obligatoire.**
Cependant, la vigilance reste de mise car l'IAHP est toujours présente dans la faune sauvage.

Résumé:

Depuis avril, des milliers de cadavres ont été retrouvés au sol au Platier d'Oye, au bord de la Mer du Nord. Seuls 600 à 700 sternes (sur 3000) ont, pour le moment, échappé à cette épizootie.

Cette hécatombe touche une espèce rare, dont les zones d'habitats disparaissent en France. Celle d'Oye Plage est la deuxième la plus importante du pays, après celle du Polder de Sébastopol sur l'île de Noirmoutier.

Par conséquent, il convient d'inviter vos concitoyens à **maintenir a minima la mise à l'abri de l'alimentation et de l'abreuvement et de signaler toute mortalité anormale** sur sa basse-cour (par exemple, plusieurs poules retrouvées mortes sur un court laps de temps)

Marché au Village » Saison 2

Des efforts ont été déployés par la Commission Développement afin d'enrichir notre « Marché au Village » de nouveaux exposants, comme un fabricant de rhum arrangé, un vendeur de chapeau, un coutelier, etc…, afin de vous offrir une gamme plus large de produits de consommation.

Si vous souhaitez que ce service perdure encore de nombreuses saisons, venez nombreux nous retrouver sur le marché ; faites le tour des différents exposants et surtout, faites-vous plaisir ! N'hésitez pas à diffuser les dates des prochains marchés autour de vous, afin que ce dernier puisse se développer et rayonner dans notre secteur, afin de drainer de nouveaux exposants et des visiteurs extérieurs à la commune. N'oubliez pas que sans vous et sans les exposants, il n'y aurait pas de Marché ! Alors nous vous disons à bientôt !

Fort de l'intérêt que la population a manifesté lors des marchés estivaux de 2021, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre cet élan afin de vous proposer, encore cette année, un marché de producteurs et d'artisans locaux tous les deuxièmes vendredis du mois, entre Mai et Septembre.

Ce service de proximité, que nous offre le Marché, permet de donner vie à notre centre bourg le temps d'un vendredi soir, et aux habitants de faire leurs emplettes, de se côtoyer et discuter, écouter de la musique grâce aux différents groupes, présents sur le site, pour animer le marché. Sans oublier la possibilité, qui vous ait donné de vous restaurer sur place grâce aux différents exposants qui nous mitonnent des menus pour tous les goûts. Mais, également de se retrouver à la buvette afin de trinquer ensemble aux profits des associations de la commune qui y tiennent une permanence à tour de rôle.

Prochains « marchés au village »

Vendredi 8 juillet
Vendredi 12 août
Vendredi 9 septembre
Vendredi 9 décembre (Marché de noël)

Rappel : Pour le bon déroulement du Marché, la Place de la liberté est interdite au stationnement par arrêté municipal. (Tout contrevenant s'expose à voir son véhicule être emmené en fourrière).

Contact : 02.51.34.30.09.
mairie.lajaudonnière@wanadoo.fr

Accueil périscolaire (réhabilitation 4ème classe)

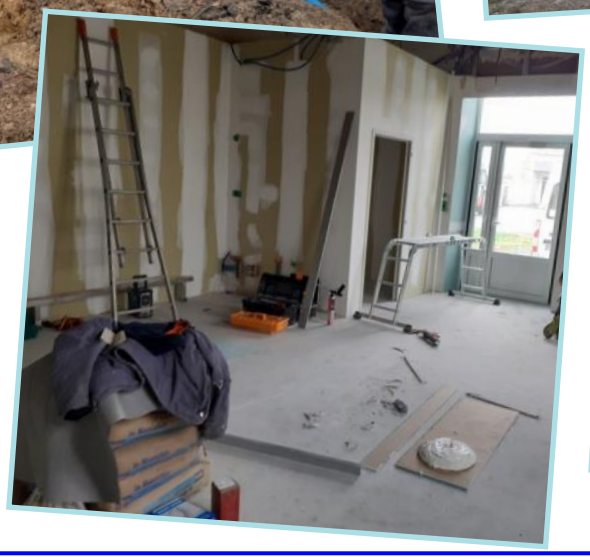

Recensement de la population

Le recensement des habitants de notre commune se déroulera du **19 janvier au 18 février 2023**.

Aussi, pour assurer, la collecte du recensement auprès des habitants, nous devrons recruter un ou deux agents recenseurs.

Si vous êtes intéressé par cette mission, vous devrez être disponible entre le 19 janvier et le 18 février 2023, mais aussi à l'automne pour participer à 2 séances de formation.

Pour toute information et/ou inscription, s'adresser à la mairie.

Etat civil - 1er Semestre 2022.

Naissances

Jeanne LEBURGUE née le 1er avril 2022
Tom GRENOUILLEAU MENAY né le 12 avril 2022
Ema PIERREJEAN née le 3 juin 2022
Bilel ADEL né le 12 juin 2022
Théo BONNIN né le 13 juin 2022
Guillaume CHABOT-MORISSEAU né le 21 juin 2022

Mariages

Philippe CLIQUET et Magali ABIAN
mariés le 16 avril 2022

Romain LEMARIE et Lucie CLAIRAND
mariés le 11 juin 2022

Décès

Gaston CHESSE
décédé le 29 avril 2022

Jérémy PASQUEREAU
décédé le 3 juin 2022

Personnes décédées hors commune et inhumées à La Jaudonnière

Andrée GRASSIN veuve ROUSSEAU
décédée le 10 février 2022

Monique CHAMARE épouse BOISDE
décédée le 1er mai 2022

Renée BRIDONNEAU veuve LOUET
décédée le 22 mai 2022

Bibliothèque

Actualités à la bibliothèque.

Après 2 ans d'arrêt, nous avons accueilli avec plaisir les enfants de la grande et moyenne section de la maternelle. Les 19 enfants sont venus découvrir la bibliothèque, ils ont pu regarder les livres et écouter une histoire lue par 2 bénévoles.

Cette animation sera renouvelée à la rentrée de septembre, reste à définir la fréquence suivant les disponibilités de chacune.

Avec l'aide d'animatrices de la bibliothèque départementale, nous avons réaménagé la disposition des différents espaces pour rendre celle-ci plus attractive et donnant accès aux nombreux ouvrages,

Si vous ne connaissez pas notre bibliothèque venez nous voir et visiter celle-ci. Nous vous accueillerons avec plaisir.

Merci de noter que la bibliothèque sera fermée du 8 au 20 août 2022.

Nous sommes ouverts le lundi de 18 heures à 19 heures et le samedi de 11 heures à 12 heures sans oublier que l'inscription est gratuite.

Nous vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances.

Les bénévoles

GUIDE du bon voisinage

Voici quelques clés pour favoriser le dialogue, apprendre à mieux se connaître et bien vivre ensemble.

Pour éviter de subir des difficultés avec vos voisins, quelques conseils peuvent être utiles pour entretenir de bonnes relations de voisinage :

- Vous êtes nouvel arrivant, présentez-vous, faites connaissance avec vos voisins. Cela permet de créer un premier contact.
- Entretenir un esprit convivial, se saluer, se sourire, prendre des nouvelles de chacun sont autant de petits gestes simples qui créent un climat propice au dialogue.
- Anticipez les éventuelles nuisances que vous pourriez causer à votre voisinage. Bruits de fête ou de travaux seront d'autant mieux acceptés qu'ils auront été annoncés.
- Restez conciliant et ouvert au dialogue en toutes circonstances.

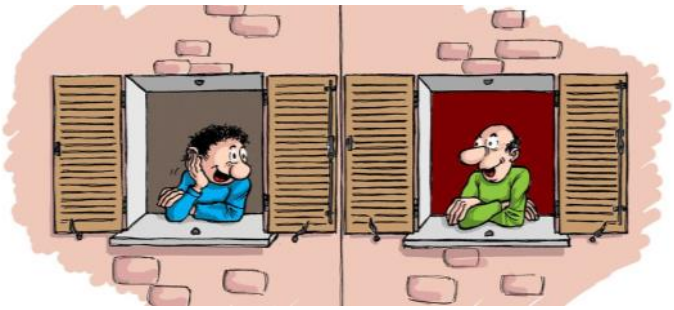

Les nuisances

Que l'on habite en ville ou à la campagne, dans un appartement ou dans une maison, que l'on soit locataire ou propriétaire, nous sommes tous susceptibles de causer ou de subir des troubles de voisinage.

Les Incivilités sont souvent à la base des conflits de voisinage !

Ces comportements contraires aux règles de la vie en société tels que des nuisances sonores, des dépôts sauvages d'ordures, des attitudes impolies ou provocantes, etc. dégradent notre qualité de vie à tous. Le bruit est la première cause des plaintes déposées devant les tribunaux pour troubles de voisinage. Cependant, tout bruit ne doit pas être considéré comme un trouble anormal de voisinage.

Pour établir le caractère anormal d'une nuisance, il convient de vérifier différents critères :

- La fréquence et la durée du trouble ;
- Le moment où il se produit (jour ou nuit) ;
- La localisation du trouble (zone résidentielle ou industrielle, campagne ou ville, maison individuelle ou appartement etc.).

En effet, le trouble anormal de voisinage, sanctionné par la loi (*Article R1336-4 et suivants du Code de la santé publique ; Article R623-2 du Code pénal*) est à distinguer des inconvénients normaux de voisinage.

Attention, tout bruit excessif en journée comme de nuit peut être sanctionné. En effet, le Code de la santé publique réprime tout bruit qui, par son intensité et sa durée, trouble la tranquillité du voisinage et ce, peu important l'heure à laquelle il se produit.

Ainsi, par exemple, un citoyen ne saurait reprocher à son voisin de bricoler quelques heures en journée. En revanche, si cela devait perdurer tard en soirée, ou se reproduire très souvent, le trouble anormal de voisinage pourrait être caractérisé.

Il est donc essentiel avant même de connaître vos droits et devoirs en matière de conflits de voisinage, **de savoir faire la part des choses** entre ce qui constitue ou ne constitue pas un trouble anormal de voisinage.

Les nuisances sonores ou bruits de comportement

Sont généralement considérés comme bruits de voisinage liés aux comportements, les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir :

- Des appareils de diffusion du son et de la musique,
- Des appareils électroménagers,
- De l'utilisation de locaux n'ayant pas les aménagements acoustiques adaptés,
- De certains équipements fixes, ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur,
- Des travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne sonore et utilisés en dehors des horaires légaux.

Astuces pour respecter la tranquillité de chacun :

1) Refermez discrètement portes et placards.
2) Diminuez le volume de votre chaîne stéréo ou de votre télévision, particulièrement en soirée.
3) Passez l'aspirateur la journée et non aux heures nocturnes.

4) Prévenez vos voisins si vous organisez exceptionnellement une fête (un petit mot à glisser dans les boites aux lettres).

5) Privilégiez la journée, en évitant les dimanches et jours fériés, pour utiliser perceuse, tondeuse à gazon, tronçonneuse, ou faire vos travaux.

Ce que dit la Loi :

Article R1336-5 du Code de la santé publique : "Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu public ou privé". Durée, répétition, intensité : un seul de ces critères suffit à caractériser un trouble anormal de voisinage, même s'il n'y a pas de faute avérée, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit. Une constatation auditive des forces de l'ordre suffit à mesurer le trouble.

Le Code Pénal sanctionne de manière spécifique le tapage nocturne (article R.623-2). Ce dernier concerne tout bruit troublant la tranquillité, perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique, entre le coucher et le lever du soleil. L'auteur peut-être condamné à une amende de 3ème classe (450 euros maximum) et au versement de dommages et intérêts.

Régler son conflit de voisinage, étape par étape

1. Toujours privilégier le dialogue. Il n'est pas rare que le voisin n'ait pas conscience du trouble qu'il vous occasionne. N'hésitez donc pas à aller lui exposer calmement votre problème, et même à l'inviter à venir constater par lui-même le trouble que vous dénoncez.
2. Rédiger un écrit peut s'avérer nécessaire, si votre voisin n'a pas donné suite à votre entretien. Il conviendra simplement d'y rappeler le contenu de votre échange et de décrire précisément les nuisances subies. Si l'envoi de cette lettre simple reste sans suite, il sera alors nécessaire d'adresser un courrier recommandé avec accusé de réception mettant votre voisin en demeure de faire cesser le trouble. Conservez bien le double de vos écrits.
3. Prendre contact avec la Mairie qui peut effectuer un constat des nuisances et faire cesser le trouble. N'hésitez pas à faire une déclaration de main courante auprès des services de police ou de gendarmerie pour signaler et dater les nuisances, voire un dépôt de plainte si les faits le justifient.
4. Le bailleur peut être un appui de taille dans la résolution du conflit. Adressez-lui tous vos justificatifs (mains courantes, courriers, pétitions…) qui permettront son intervention auprès des voisins perturbateurs.

5. Contacter un conciliateur de Justice ou un médiateur est maintenant une étape obligatoire avant toute saisine du tribunal. L'intervention d'un professionnel pourra permettre de faire émerger des solutions amiables.
6. Réunissez le maximum de preuves afin de préparer votre dossier pour une éventuelle action en justice. N'hésitez pas à demander des témoignages, faire des photos, mandater un huissier afin de réaliser un constat. Tous ces éléments seront nécessaires pour démontrer l'anormalité du trouble subi.

7. Saisir le tribunal compétent en fonction du problème soulevé demeure l'ultime étape, si votre voisin est resté sourd à toutes vos démarches. N'hésitez pas avant d'entamer une procédure à prendre conseil auprès de votre assurance de protection juridique ou d'un avocat.

C'est avant tout par le **DIALOGUE** que vous aurez le plus de chance de trouver une solution à votre problème. Une procédure peut être longue et coûteuse. Elle doit donc être votre ultime recours.

Dépôts sauvages : Trop c'est trop !

De manière générale, les dépôts illégaux de déchets, dits « dépôts sauvages » concernent l'ensemble de la société. Ils ont des impacts multiples et directs tant sur la qualité de vie (dégradation des paysages et du cadre de vie, sources de nuisances pour le voisinage) que sur l'environnement (pollution des sols, de l'air, des cours d'eau, et des nappes phréatiques , des mers et des océans par des substances toxiques), et même sur la santé publique (multiplication des gîtes larvaires responsables de la propagation d'épidémies telles que la dengue, le Zika et le chikungunya, le paludisme, contamination de la chaîne alimentaire par divers polluants, etc…).

Sur notre commune, ces dépôts reviennent régulièrement de façon récurrente.

Ils marquent :

- Un non-respect de notre commune et de ses habitants, qui découvrent ces détritus au détour d'une promenade.
- Un non-respect de notre agent communal, qui se voit être dégagé de sa mission principale pour ramasser et évacuer ces détritus puis nettoyer et désinfecter les lieux.
- Un non-respect des règles en vigueur dans notre pays :

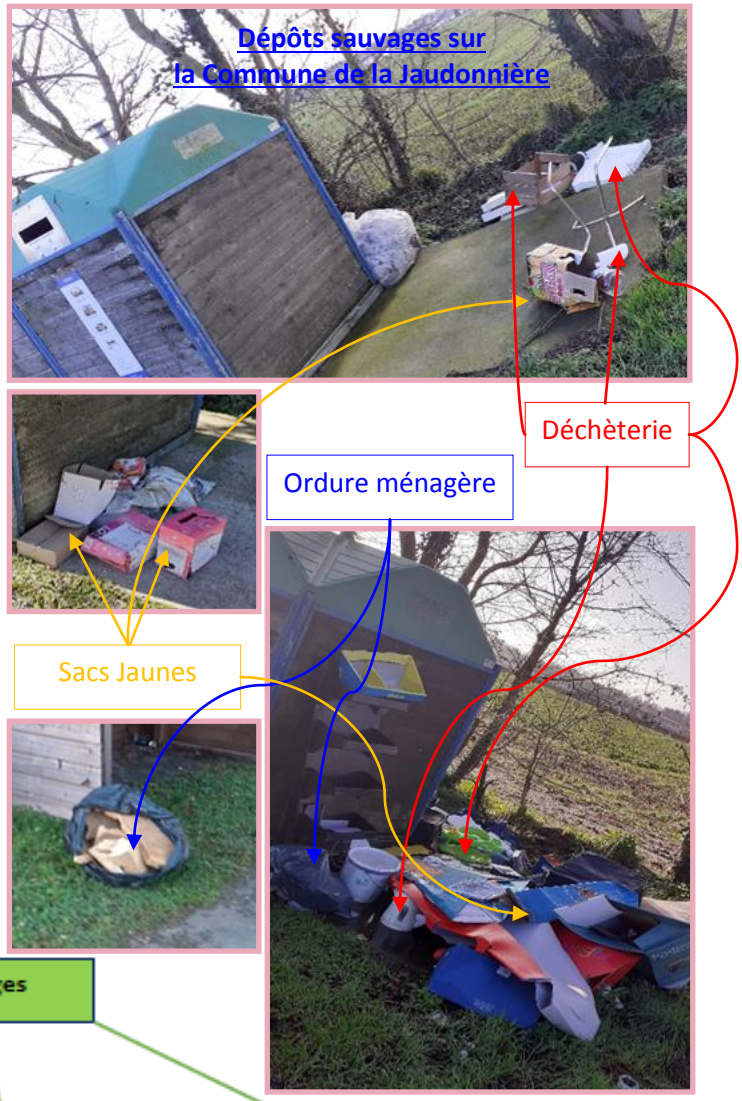

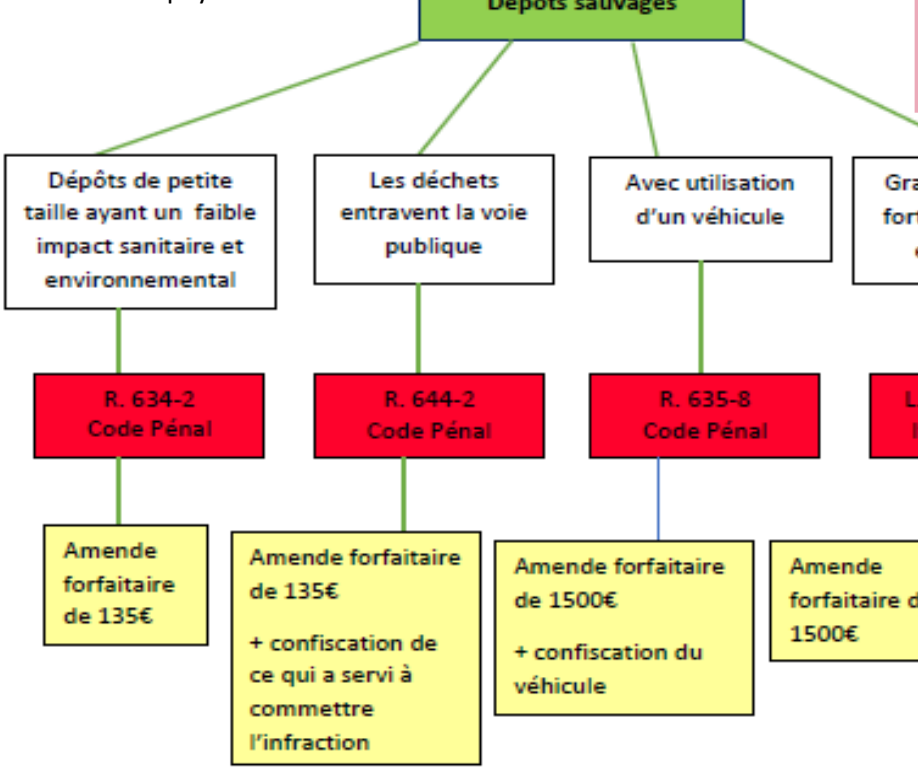

ATTENTION

Toutes personnes qui se fera surprendre à déposer sur le territoire de la commune des déchets devra répondre de ses actes.
La commune va mettre en place les moyens nécessaires à l'identification des contrevenants.

Notre année 2021-2022 à l'école André Drapeau.

Dans le cadre du dispositif École et Cinéma, les enfants de maternelle ont eu l'occasion de se déplacer en bus au cinéma de Sainte Hermine et de visionner deux films.

Le premier « Duos de choc », un programme de quatre courts métrages dont un film de Charlie Chaplin, Charlot à la plage, Le petit bonhomme de poche, deux amis et Doggone tired.

Le deuxième film « Shaun le mouton » est un long métrage d'animation sans dialogue. C'est l'histoire d'un mouton malicieux qui vit avec son troupeau dans la ferme d'un paysan. C'est un film comique, les enfants ont beaucoup ri.

Grâce à ce dispositif, les enfants découvrent des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma.

Lundi 9 mai, les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 sont allés à l'Historial de la Vendée pour voir l'exposition « Sur la piste d'Osiris ». Ils ont découvert des représentations du dieu égyptien Osiris et des explications sur sa légende. Ils ont également vu une vraie momie dans un sarcophage et ont appris comment faire une momification. Il y avait en exposition des bandelettes de lin et des vases canopes (on y mettait les organes des morts pour les conserver). Ils ont aussi vu la pierre de Rosette : elle permet de déchiffrer les hiéroglyphes. Ils ont pu découvrir certaines histoires de hiéroglyphes en touchant un mur interactif. Il y avait des objets qui ont appartenu à des Égyptiens comme un peigne, des vases, des statuettes,... Ils ont également découvert le métier d'égyptologue à travers Emile Amelineau, égyptologue vendéen qui a fait des fouilles à Abydos, sanctuaire d'Osiris et de tombes royales.

Chaque année, notre école participe au projet national des Incorruptibles. Les élèves de la maternelle au CM2 ont une sélection de livres à lire en classe ou à la maison afin de se construire une culture littéraire et se forger une opinion personnelle. Comme tous les ans, les élèves sont invités à voter pour leur album préféré. Afin de les sensibiliser au fonctionnement de la démocratie française, les élections se déroulent sur le même modèle que les adultes. Ainsi, le vendredi 13 mai, chaque élève a pu insérer son bulletin dans l'isoloir et le déposer dans l'urne avec la présence d'assesseurs. Enfin, ils ont participé au dépouillement de l'élection. Les résultats des votes ont été transmis à l'association des Incorruptibles. Les auteurs lauréats verront leur album mis en avant dans les librairies françaises.

Notre histoire du XIV^{ème} au XVII^{ème} siècle.

L'Archiprêtré de Pareds :

Pareds possédait anciennement un prieuré *(Un prieuré est un monastère, le plus souvent subordonné à une abbaye plus importante, et placé sous l'autorité d'un prieur, lui-même dépendant d'un abbé plus important.)* qui, suivant quelques historiens, dépendait de l'ancien monastère de Luçon, de l'ordre de Saint-Benoît (*ordre des Bénédictins)*. En 1317, le monastère de Luçon est érigé en Evêché et le prieuré de Pareds en Archiprêtré *(étendue d'un diocèse dirigé par un archiprêtre).* Ce prieuré, situé auprès de l'église de Pareds, était une métairie, et il subsista jusqu'à la Révolution, où il fut alors vendu avec l'église.

L'église de Pareds, siège de l'Archiprêtré, était sous l'invocation de S^{t} Pierre. Cette église existe encore aujourd'hui, elle est devenue une maison d'habitation après la Révolution. Les murs, les contre-murs et les croisées sont encore apparents. L'église de Pareds fut autrefois arrentée, moyennant la somme de 12 livres par an.

Dans une ancienne édition du Rituel du Diocèse, à l'article « Synode », on lit que les archidiacres de Pareds et d'Aizenay étaient placés immédiatement l'un à droite et l'autre à gauche de l'évêque, dans les assemblées synodales. Parmi les archiprêtres qui occupèrent le Doyenné de Pareds, on remarque Nicolas BOUTAUD, d'une famille noble et ancienne du Poitou : il parvint à l'évêché de Luçon et mourut à Sainte Hermine en 1490, après avoir administré le diocèse pendant 30 ans.

Les 45 Paroisses de l'Archiprêtré de Pareds: Mouchamps, Saint Philbert du Pont Charrault, Saint Mars la Réorthe, Chantonnay, Vendrennes, Saint Germain l'Aiguillier, La Caillère, Sigournay, Saint Hilaire du Bois, Chavagnes, Chateaumur, Chassais, Réaumur, Saint Mars des Prés, Montournais, Saint Vincent Sterlanges, Tillay, Les Redoux, Sainte Gemme des Bruyères, Sainte Florence, Cheffois, Rochetrejoux, Mouilleron en Pareds, Le Boupère, Saint André Goule d'Oie, Saint Paul en Pareds, Les Chatelliers, Vieux Pouzauges, La Flocellière, Pouzauges, Saint Michel Mont Mercure, Bazoges en Pareds, Le Tallud, Menomblet, Sainte Cécile, La Jaudonnière, Les Herbiers, Saint Germain de Princay, Ardelay, Puybelliard, Le petit bourg des Herbiers, La Meilleraye, Monsireigne, Saint Prouant, Le Bouildroux, et une Abbaye : La Grènetière.

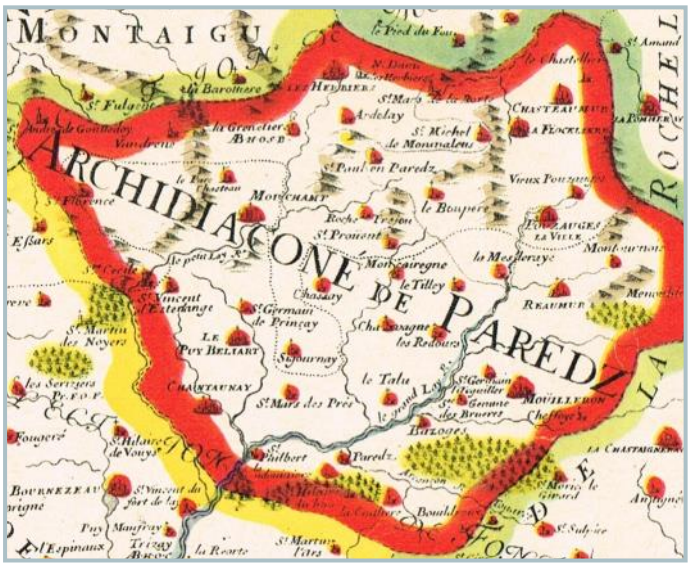

Du fait de son importance à cette époque, Pareds a donné son nom à un grand nombre de lieux, tels que Bazoges, Mouilleron, Saint Paul, Chavagnes *(devenu depuis Chavagnes Les Redoux à cause de la réunion avec ce dernier lieu)*

La guerre de Cent Ans :

A partir de 1337, la rivalité entre le roi d'Angleterre et le roi de France est telle que les deux souverains se déclarent la guerre. C'est le début de la guerre de Cent Ans.

Les Anglais débarquent en Poitou et vainquent le roi Jean le Bon à Poitiers en 1356. Les Anglais conquièrent aussi Niort, Fontenay, La Roche-sur-Yon, Montaigu, et les troupes sèment la "terreur anglaise" à travers les campagnes. Le traité de Brétigny, signé en 1360, donne à l'ennemi les territoires poitevins.

Le roi Charles V rompt le traité en 1369, nomme Du Guesclin connétable et lui confie la reconquête des territoires perdus. Il épuise les Anglais par un harcèlement continu, reprend, une à une, les villes perdues et finit par faire tomber Poitiers en 1372. Le roi le récompense en lui confiant la châtellenie de Fontenay. Le Poitou pendant vingt ans, se relève de la ruine, restaure ses défenses et retrouve la quiétude.

La guerre n'est pourtant pas encore finie. Le royaume de France connait la guerre civile et les désordres, augmentés de l'incapacité du roi Charles VI, roi devenu fou. Le roi d'Angleterre, Henri V, débarque en Normandie, triomphe à Azincourt en 1415 et se fait livrer le royaume de France par le traité de Troyes. Le

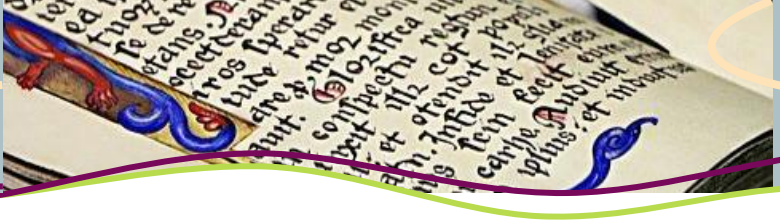

dauphin (futur Charles VII) se réfugie à Poitiers dont il fait sa capitale, mais son armée ne subit que des revers contre les occupants. Survient alors l'épopée de Jeanne d'Arc, qui accompagnée, par de nombreux seigneurs du Bas-Poitou, va reconquérir le royaume de France.

En 1468, l'archiprêtré de Pareds est érigé en archidiaconé *(partie d'un diocèse soumise à la juridiction d'un archidiacre).*

Les guerres de religion :

Après la guerre de Cent Ans, notre région connait une période de prospérité économique et commerciale, le début de « la Renaissance » apporte, dans nos contrés, un éveil artistique, qui se traduit par la construction de nouveaux châteaux (Puy du Fou, Terre Neuve,…)ainsi qu'un éveil intellectuel, qui avec ses recherches, s'enfonce jusque dans la foi chrétienne et établie les bases de la réforme.

Lorsque Calvin arrive à Poitiers en 1534, il trouve un terrain favorable, et ses idées se répandent. Déjà les premières persécutions se déclenchent en Vendée contre les réformés. Partout des hommes et des femmes sont arrêtés et condamnés à mort entre 1534 et 1548, tandis que, renforcée par la répression au lieu d'en être amoindrie, la religion calviniste progresse, se développe avec insistance à Mareuil et à Montaigu, touchant d'abord les nobles qui entraînent à leur suite les populations rurales. Pouzauges, Chantonnay, Mouilleron-en-Pareds, Aizenay, Poiroux deviennent des bastions du calvinisme en Vendée.

En 1562, le massacre de Wassy déclenche les combats entre catholiques et protestants, le bocage vendéen devient le théâtre d'engagements multiples : combat de Mouilleron, saccage de Luçon et des bourgades environnantes (avril 1562), siège et occupation de Fontenay. Pouzauges, Montaigu, La Châtaigneraie sont prises par les Huguenots en 1563 qui se réunissent en synode à Puybelliard. La paix d'Amboise ramène cependant le calme.

L'église paroissiale de la Jaudonnière était anciennement d'architecture gothique. Elle fut détruite, de fond en comble, par les Calvinistes en 1562 et resta en ruine durant 138 ans. A cette époque un Temple Protestant fut construit et pendant de nombreuses années, il y eut l'exercice du culte Protestant à la Jaudonnière. Cet édifice avait été élevé dans le jardin de La Grande Cour. Les DE SUZANNET DE LA FOREST, usant de leur droit de Haute Justice sur une partie du bourg de La Jaudonnière, y avaient établi le culte de la Réforme.

Dans l'intervalle de la ruine et de la reconstruction de l'église paroissiale, achevée en 1700, les offices divins se célébraient dans l'église prieurale de Pareds. La maison presbytérale, qu'habitait anciennement l'Archidiacre ou l'ecclésiastique chargé de desservir l'église de Pareds, s'appelle encore aujourd'hui la Cure de Pareds : on lit, au-dessus de la porte principale, ces mots latins gravés sur la pierre : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM *(le nom du seigneur)*, avec le millésime 1658.

Jusqu'à la Saint-Barthélemy en 1572, les violences s'allument puis s'éteignent au gré des trêves et des reprises de combats. Les scènes de pillage, d'incendie, perpétrées par l'un ou l'autre parti, se répètent et ravagent la Vendée.

À partir de 1574, le conflit devient plus politique, marqué dans le Bas-Poitou par la présence d'Henri de Navarre, le futur Henri IV. Il participe aux combats jusqu'en 1580, auxquels succèdent une paix relative pendant cinq ans. Henri III, le roi de France, s'allie alors avec le roi de Navarre contre les excès de la Ligue Catholique des Guises. Les Parisiens se révoltent contre leur roi et Henri de Navarre se joint aux troupes de son cousin. Mais Henri III, assassiné, laisse son trône à Henri de Navarre qui doit le reconquérir ! Après les victoires d'Arques et d'Ivry (1589 et 1590), il abjure le protestantisme et proclame l'édit de Nantes (1598) pour ramener la paix. Les territoires bas-poitevins, minés par des complications politiques aux fils inextricables, refusent pourtant de désarmer. Henri IV doit revenir en Bas-Poitou pour réduire les derniers ligueurs. Il nomme alors Sully, gouverneur du Poitou, et met tout en œuvre pour réparer les dommages de la guerre : il développe les communications, reprend l'assèchement des marais qui avait été abandonné et encourage l'agriculture. L'œuvre de reconstruction est en bonne voie lorsqu'Henri IV est assassiné en 1610 par Ravaillac.

En 1665, le temple fut démoli, en vertu d'un arrêt du conseil du Parlement, en même temps que 12 autres temples du Poitou. Le 7 novembre, les commissaires du roi se présentèrent pour démolir le temple, une opposition dont on ne tint pas compte, fut notifiée.

Jaudo Fit

Cette saison, Jaudo Fit a accueilli 32 licenciés (26 femmes, 1 homme et 5 adolescentes) avec 2 cours par semaine: **le mercredi de 20h30 à 21h30** et **le vendredi de 18h30 à 19h30** à la salle des sports.

Pound fitness

Les séances sont toujours variées et diversifiées avec la découverte de nouvelles activités comme, par exemple, le pound et le cardio boxe, pour cette année. Le pound est un cours dynamique en musique qui mixe renforcement musculaire, travail cardio et danse avec l'utilisation de baguettes en plastique ressemblant à des baguettes pour jouer de la batterie. Les cours se déroulent dans une ambiance dynamique et sympathique; un temps pour soi qui fait du bien au corps et au moral!

Fit cardio boxe

La reprise de la saison prochaine est fixée au mercredi 14 septembre à 20h30 à la salle des sports de la Jaudonnière. En attendant, l'association souhaite à tous un agréable été et de bonnes vacances!

Nathalie

Rythm et Zum.

** CLAP DE FIN pour RYTHM ET ZUM & sa saison 2021-2022 ** 👏👏

Le 29 juin marquera la fin de la saison 2021 – 2022 pour RYTHM et ZUM.

Quel plaisir de retrouver nos adhérentes, venir se défouler tous les mercredis soir à la grande salle de sport de la Jaudonnière entre 19h30 et 20h30.

Pour cette raison, la saison prochaine 2022-2023, on prend les mêmes et on recommence !

- ✓ Même salle : Grande Salle de Sport de La Jaudonnière
- ✓ Même jour: Mercredi
- ✓ Même horaire: 19h30-20h30
- ✓ Mêmes adhérentes : Voire plus, car plus on est nombreuses, plus on se défoule dans la bonne humeur sur des rythmes de zumba endiablés et des chorégraphies menées avec joie, dynamisme et professionnalisme par notre super coach :

M^me^ Christelle Boisseleau . 💪🎉

**** RDV à partir du MERCREDI 14 SEPTEMBRE ****

En attendant, chères lectrices, chers lecteurs : Très Bel Été à chacun de Vous ! . ☀️🍀

Karelle Vincent
Présidente
RYTHM et ZUM
rythmetzum2019@orange.fr

Aerogym.

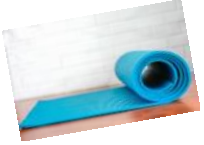

Saison 2022-2023:

Reprise des cours de Gym le vendredi 17 Sept à 9 h salle de sport annexe, à la JAUDONNIERE .

Pour découvrir cette activité 2 cours d'essais sont nécessaires avant l'inscription.

Toutes les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès de **M^me^ Barbier Nicole: 02.51.34.33.90.**

Apportez un tapis !

CJVHB - Handball.

La fin de saison vient de sonner. Nous entamons les bilans d'équipes de la saison 2021/2022.

Résultats de nos équipes séniors :

- ✓ Equipe 1 Sénior Masculine (DM185) : 5/11
- ✓ Equipe Sénior Féminine (DIV TERRITORIALE): 3/8
- ✓ Equipe 2 Sénior Masculine (DM285) : 11/11

Equipe hand adapté

Résultats de nos équipes jeunes :

- ✓ Equipe U19 Masculine : 7/9
- ✓ Equipe U16 Masculine : 2/7
- ✓ Equipe U14 Masculine : 6/6
- ✓ Equipe U12 Masculine : 2/6
- ✓ Equipe U17 Féminine : 1/5
- ✓ Equipe U13 Féminine : 1/6
- ✓ Equipe U15 Féminine : 3/5
- ✓ Equipe U11 Féminine : 6/9
- ✓ Equipe U10 Masculine : 5/5
- ✓ Equipe U8 Mixte : 9/15

Une belle saison sportive s'achève pour nos équipes 1 masculine et féminine. Cependant, elle a été mitigée pour notre équipe 2 masculine, en raison d'un effectif réduit. Nos licenciés jeunes s'accroissent et toujours avec un super état d'esprit grâce à nos encadrants diplômés (ou en formation) qui les accompagnent tout au long de l'année. A savoir, que le club accueillera un futur entraineur et coach pour nos équipes séniors masculine la saison prochaine.

De façon à ce que nos équipes jeunes progressent, nous offrons près de 40 heures hebdomadaires de handball sur les deux sites (Chantonnay, La Jaudonnière). D'ailleurs, n'oubliez pas de venir les encourager les samedis ou dimanches lors des compétitions. D'autre part, nous conservons toujours nos équipes handisports (hand adapté et hand fauteuil).

Faisons le point des dates à retenir : Cette année, un nouvel évènement a vu le jour au mois de février, un loto animé par l'animatrice Nathalie qui a été un vrai succès. C'est pourquoi, nous vous recommandons de réserver la date du **dimanche 19 février 2023** car nous réitérons la formule (le loto aura lieu à la salle de S^{t} Philbert du Pont Charrault). Et enfin, nous espérons refaire une fête de fin d'année au mois d'avril 2023. Nous communiquerons prochainement les dates via notre site internet ou via la page Facebook.

Bel été à tous.

Le bureau du CJVHB

Les gagnants du loto accompagnés des Co-Présidents

Association "Les Parents et les Amis de l'Ecole"

Ça y est, l'année scolaire 2021-2022 s'achève !

Nous finissons avec un bilan positif grâce aux différents évènements organisés par l'association: ventes de jus de pomme, de chocolats de Noël, de pizzas et cette année enfin la traditionnelle fête des prix.

Nous réfléchissons, dès à présent, pour vous préparer de nouveaux rendez-vous et vous proposer des nouveautés pour l'année prochaine.

Si vous désirez nous rejoindre ou nous apporter vos idées, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous souhaitons à tous de passer de bonnes vacances.

Email: *apea.lajaudonniere@gmail.fr*

Facebook: Association "Les parents et les amis de l'école" de La Jaudonnière.

Le Bureau

FCPRJ - Football.

Saison 2021-2022

La saison du FCPRJ s'est très bien passée, avec une année complète, avec toutes nos manifestations (palet, repas à emporter, vente de vins).

Notre équipe fanion a joué le haut du tableau en D3 avec une belle troisième place et un très beau parcours en coupe (3ème tour de la coupe de France et un quart de finale de Challenge de Vendée). Concernant notre équipe B, elle finit 4ème de D4 avec une très bonne deuxième partie de championnat et aussi un bon parcours en coupe. L'équipe C et l'équipe Loisirs continuent toujours à chercher le meilleur résultat possible en se faisant plaisir sur le terrain. L'équipe féminine s'est arrêtée en cours de saison par manque d'effectif et les changements d'organisation de leur championnat.

Nos arbitres Baptiste Soulard et Aubry Charrier montent tous les deux de niveau la saison prochaine. Baptiste en Régionale 2 et Aubry en 2ème Division : félicitations à eux !

Les Jeunes pépites du club U6/U7/U8/U9 sont toujours aussi nombreux sur nos terrains et encadrés par nos éducateurs du club : Bastien Ducept, Jérémy Herpin et Cédric Dassot. Les garçons U10/U11/U12/U13 ont réalisé une bonne saison avec de bons résultats dans l'ensemble, tout comme l'école de foot féminin avec un effectif toujours plus conséquent. L'équipe U14 a joué au niveau région, tout comme les U18.

Le club souhaite remercier notre entraineur séniors Georges Marquois pour ses 3 saisons au sein du club, et lui souhaite une bonne continuation.

Nous repartons avec un nouveau coach séniors : Bruno Guesdon pour la saison 2022-2023.

Merci aux dirigeant(e)s, bénévoles, supporters et sponsors.

Nous sommes toujours à la recherche de dirigeant(e)s pour suivre nos équipes jeunes pour notre prochaine saison 2022-2023.

N'hésitez plus, venez nous rejoindre !

fcprjfoot@gmail.com ou Charrier Aubry 06 17 75 11 90

Union Nationale des combattants AFN et Soldats de France Association de la JAUDONNIERE

L'Union Nationale des combattants, Soldats De France est présente sous la forme d'association dans la plupart des communes. Ces associations communales sont unies par un lien fort, leurs représentants et leurs porte-drapeaux se retrouvent lors de cérémonies et commémorations dans un esprit de solidarité et de fraternité. Ces rassemblements permettent d'entretenir la mémoire des combattants tombés pour la France lors de toutes les guerres et opérations extérieures.

Notre association est ouverte à tous ceux et toutes celles qui partagent la même volonté de transmettre aux jeunes générations les valeurs de liberté, de patriotisme, de dévouement et de civisme.

Je remercie mes prédécesseurs, Daniel Ripaud, Michel Lavau et Louis Belaud pour avoir défendu toutes ces valeurs en tant que président de notre association pendant de nombreuses années et notamment Louis Belaud qui vient de me passer le flambeau après 26 années à la tête de notre UNC.

Je remercie également nos porte-drapeaux pour leur présence à chaque cérémonie dans notre commune mais aussi à l'extérieur.

Merci aux enfants, aux parents et aux enseignants pour leur présence aux commémorations du 8 mai et du 11 novembre en assurant ainsi le devoir de mémoire.

Frédéric Deschamps

Comité des fêtes

Après deux années de pause forcée, le comité des fêtes a repris son rythme, son dynamisme grâce à ses bénévoles qui œuvrent et assurent la gestion des buvettes lors des marchés.

Chaque association doit fournir des bénévoles à tour de rôle et ainsi pouvoir bénéficier d'une partie des bénéfices réalisés.

Notre Rand'eau gourmande du 18 juin s'est bien déroulée malgré la canicule et les contraintes imposées par la sous-préfecture.

Près de 300 marcheurs ont participé et apprécié le parcours longeant la rivière.

Merci à l'ensemble des bénévoles qui ont préparé depuis plusieurs mois cette marche, à ceux qui ont préparé le circuit, aidé au service, à l'installation et au démontage des structures et du matériel.

Merci également à ceux qui nous ont accueillis ou permis de passer sur leur propriété.

Un grand merci également à nos sponsors qui ont largement contribué à la réussite et au résultat positif de cette manifestation.

Nous vous donnons rendez-vous à chaque marché et vous invitons à réserver la date du 17 juin 2023 pour notre 6ème Rand'eau gourmande.

Le bureau

Agence Postale
Place de la liberté
85110 La Jaudonnière
Tél: 02.51.48.54.03.

Horaires d'ouverture:

Lundi au Vendredi de 14h à 16h30
Samedi de 9h 30-11h45

Mairie
1, Place de la liberté

85110 La Jaudonnière

Tél: 02.51.34.30.09.

mairie.lajaudonniere@wanadoo.fr

www.lajaudonniere.fr

https://www.facebook.com/Commune-de-La-Jaudonnière

Horaires d'ouverture:

Lundi	14h -17h30
Mardi	14h -17h30
Mercredi	*Fermée*
Jeudi	14h -17h30
Vendredi	9h -12h30
Samedi	9h -12h

La mairie sera fermée pour congés annuels

du 25 juillet au 17 août inclus.

Direction de la publication : Yann Pelletier. Collecte des articles: Chloé Gaborit.
Mise en page: Julien Quéchon. Photographies : Véronique Nunes Gouveia.
Rédaction et suivi du bulletin: Bernard Fichet, Chloé Gaborit, Céline Maingaud, Véronique Nunes Gouveia, Yann Pelletier, Julien Quéchon, et Nelly Fauberteau.